

**Suivis au procès-verbal de l'AGA 2025**  
**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)**

CODIFICATION	RÉSOLUTION	RESP.	Commentaires	
AGA-25-R10	<i>Qu'il soit résolu que l'alinéa 2.1.1 soit modifié ainsi et que les notes en bas de page soient abrogée : Tout individu d'expression française âgé d'au moins 14 ans, qui en fait la demande et qui réside de façon permanente au Nouveau-Brunswick, est membre à vie de la SANB. Advenant des modifications au coût et/ou à la durée de l'adhésion, les membres qui ont adhéré avant le 24 septembre 2000 demeurent des membres à vie.</i>	JC	Proposition d'un libellé de changement	X <input type="checkbox"/> Complété <input type="checkbox"/> En suivi
AGA-25-R11	<i>Qu'il soit résolu que l'alinéa 2.1.19 (3) soit modifié ainsi : 2.1.1 (3) Nononstant le paragraphe (1), l'étudiante ou l'étudiant qui réside au Nouveau-Brunswick en raison de ses étude et pendant ses études, à conditions d'être âgé d'au moins 14 ans et d'en faire la demande, est membre de la SANB. Si l'étudiante ou l'étudiant déménage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick après ses études, elle ou il devient amie ou ami de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.</i>	JC	Proposition d'un libellé de changement	X <input type="checkbox"/> Complété <input type="checkbox"/> En suivi
AGA-25-R12	<i>Qu'il soit résolu que l'alinéa 2.2b soit modifié ainsi : b) est éligible aux divers postes du conseil d'administration de la SANB, en notant qu'il soit âgé d'au moins 19 ans à sa date d'entrée en fonction.</i>	JC	Proposition d'un libellé de changement	X <input type="checkbox"/> Complété <input type="checkbox"/> En suivi
AGA-25-R13	<i>Que la SANB milite pour l'adoption d'une législation omnibus qui définirait les 77 nouvelles municipalités et les 12 districts locaux sur une base explicitement linguistique (francophone et acadienne, anglophone et bilingue).</i>	DG	À cet égard, la SANB a participé activement à l'assemblée générale annuelle des municipalités tenue cet automne à Fredericton. Lors de cette rencontre, une proposition de résolution allant dans ce sens a toutefois été unanimement rejetée.	X <input type="checkbox"/> Complété <input type="checkbox"/> En suivi

**Suivis au procès-verbal de l'AGA 2025**  
**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)**

			<p>Le dossier devrait être réexaminé à la suite des élections municipales du printemps, offrant ainsi une nouvelle occasion de faire valoir cette orientation auprès des instances décisionnelles.</p>	
AGA-25-R14	<p><i>Que des cours de français gratuits soient offerts aux nouveaux arrivants, de même que des cours sur l'histoire acadienne, financés par les gouvernements fédéral et provincial.</i></p>	DG	<p>Nous avons convenu de laisser au Livre blanc la latitude nécessaire pour explorer les différents concepts ainsi que les pistes d'action qui pourraient en découler, le cas échéant, afin de permettre une analyse plus approfondie et ouverte des options disponibles.</p>	<p>X <input type="checkbox"/> Complété</p> <p><input type="checkbox"/> En suivi</p>
AGA-25-R15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Que la SANB appuie la proposition du Comité citoyen de mettre en place une commission paritaire université - communauté dans le but de mener une réflexion publique rigoureuse et transparente sur la question de son nom ;</i></li> <li>• <i>Que les membres communautaires de cette commission soient nommés conjointement par la SANB et le comité citoyen, et qu'une présidence indépendante soit convenue par les parties ;</i></li> <li>• <i>Que cette commission entende les groupes et les citoyennes et citoyens sur la question du nom de l'université et consulte les sources d'expertise pertinentes dans le domaine de l'affirmation identitaire et de ses bénéfices sur la vitalité linguistique et culturelle des communautés minoritaires ;</i></li> <li>• <i>Que la Commission soumette ses recommandations au Conseil de l'université et les rende publiques.</i></li> </ul>	DG	<p>Le dépôt d'une lettre auprès de l'université a été effectué, toutefois cette option ne semble pas, à ce stade, constituer une voie réaliste ou applicable.</p>	<p>X <input type="checkbox"/> Complété</p> <p><input type="checkbox"/> En suivi</p>

**Suivis au procès-verbal de l'AGA 2025**  
**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)**

AGA-25-R16	<p><i>Il est proposé que la SANB revendique une modification de la Loi sur les locaux d'habitation du Nouveau-Brunswick :</i></p> <p><i>Pour obliger les propriétaires de plus de neuf (9) locaux d'habitation :</i></p> <p><i>A) à fournir dans les deux langues officielles les avis écrits exigés par la loi ;</i></p> <p><i>B) à rédiger les additions faites à la formule-type de bail en vertu du paragraphe 9(3) de la loi soient dans les deux langues officielles ;</i></p> <p><i>C) à fournir dans les deux langues officielles à un locataire particulier ou à un ensemble de locataires les avis portant sur les mesures de salubrité ou de sécurité.</i></p> <p><i>D) à fournir les règlements de l'immeuble dans les deux langues officielles.</i></p> <p><i>E) Pour reconnaître à tous les locataires le droit de fournir dans la langue officielle de leur choix les avis écrits exigés par la loi (par ex. l'avis de résiliation du bail, la plainte pour défaut du propriétaire de s'acquitter de ses obligations).</i></p>	DG	<p>Nous avons entrepris des démarches auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de revendiquer une modification à la Loi sur les locaux d'habitation. Une lettre officielle a notamment été transmise au ministre responsable afin de demander un renforcement des obligations linguistiques des propriétaires de plus de neuf logements. Cette demande vise à assurer l'accès aux avis, règlements et documents liés au logement dans les deux langues officielles et à mieux protéger les droits des locataires francophones. L'annonce de la révision de la Loi sur les langues officielles permettra également de tester l'appétit du gouvernement pour une telle démarche.</p>	<p>X <input type="checkbox"/> Complété</p> <p><input type="checkbox"/> En suivi</p>
AGA-25-R17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Qu'il soit résolu que la SANB fasse pression auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour que le mandat du comité permanent des langues officielles du n.-b. soit élargi pour inclure les obligations et les droits prévus en vertu de l'article 16.1 de la charte canadienne des droits et libertés et de la loi</i></li> <li>• <i>Qu'il soit résolu que la SANB fasse pression auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour que le nom du comité permanent des langues officielles du n.-b. soit modifié pour devenir le comité permanent des</i></li> </ul>	DG	<p>La révision de la loi constitue une opportunité à saisir, et ces éléments seront intégrés à nos prochaines revendications.</p>	<p>X <input type="checkbox"/> Complété</p> <p><input type="checkbox"/> En suivi</p>

**Suivis au procès-verbal de l'AGA 2025**  
**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)**

	<p><i>communautés linguistiques et des langues officielles du n.-b.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Que ce comité reçoive lors de ses réunions des représentations d'individus et d'organismes dès qu'il soit résolu que la SANB fasse pression auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour que le mandat du comité permanent des langues officielles du n.-b. soit élargi pour inclure les obligations et les droits prévus en vertu de l'article 16.1 de la charte canadienne des droits et libertés et de la loi</i></li> <li>• <i>Qu'il soit résolu que la SANB fasse pression auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour que le nom du comité permanent des langues officielles du n.-b. soit modifié pour devenir le comité permanent des communautés linguistiques et des langues officielles du n.-b.</i></li> <li>• <i>Que ce comité reçoive lors de ses réunions des représentations d'individus et d'organismes des communautés linguistiques de notre province afin de comprendre les défis et réalisations de celles-ci.</i></li> </ul>			
AGA-25-R18	<p><i>Que la SANB réalise une campagne de sensibilisation auprès de la population, des principaux acteurs et du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, afin d'accroître l'exposition à l'identité acadienne, à l'histoire acadienne et à l'histoire locale dans le curriculum des élèves.</i></p>	DG	<p>La SANB participe activement à l'élaboration de la nouvelle PALC et entend veiller à ce qu'elle réponde pleinement aux attentes, aux réalités et aux besoins évolutifs de la communauté francophone. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB) ainsi qu'avec l'Association francophone des garderies</p>	<p><input type="checkbox"/> Complété</p> <p>X <input checked="" type="checkbox"/> En suivi</p>

**Suivis au procès-verbal de l'AGA 2025**  
**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)**

---

		<p>éducatives du Nouveau-Brunswick (AFGÉNB), afin de renforcer la voix collective et de maximiser l'influence de la communauté en matière de petite enfance.</p> <p>De concert avec l'AFPNB et l'AFGÉNB, la SANB exerce un leadership rassembleur et stratégique pour permettre à ces deux organismes de jouer un rôle déterminant dans la définition de la prochaine génération des ententes fédérales-provinciales-territoriales (FPT) en petite enfance. L'objectif commun est clair : faire en sorte que ces ententes tiennent compte des besoins spécifiques de la communauté francophone et qu'elles contribuent concrètement à son développement et à sa vitalité.</p> <p>Les trois organismes partagent toutefois une préoccupation importante : le risque que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'adopte pas une approche suffisamment ambitieuse pour répondre aux défis particuliers auxquels font face les services de garde en milieu francophone. Il est impératif de maximiser les retombées des nouvelles ententes FPT en petite enfance pour la communauté francophone, notamment</p>	
--	--	---	--

**Suivis au procès-verbal de l'AGA 2025**  
**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)**

---

		<p>afin de mettre fin aux glissements observés et à la diminution relative des places en garderies francophones, ainsi qu'au manque de mesures structurantes spécifiquement destinées aux francophones.</p> <p>Notre démarche s'inscrit également en cohérence avec les efforts menés à l'échelle nationale, afin d'assurer que les enfants de l'ensemble de la communauté acadienne et des communautés francophones en situation minoritaire puissent bénéficier pleinement des investissements et des orientations à venir. Il s'agit non seulement de préserver les acquis, mais de créer les conditions nécessaires à un véritable essor du réseau francophone en petite enfance, au service des familles et de la pérennité de notre langue et de notre culture.</p>	
--	--	---	--